



Madame Pauline CHAUCHE DE GESNAIS, demandeur d'emploi, a créé le 12 janvier dernier, avec son mari, l'entreprise ACCESS ARCTIC, une entreprise de prestation de services logistiques en Arctique à bord d'un voilier. D'une part, elle propose aux professionnels (chercheurs scientifiques) d'aller sur site et de réaliser leurs mesures.

Après l'obtention de son diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'agronomie et d'un master recherche dans le domaine du développement durable et de l'environnement, Madame CHAUCHE DE GESNAIS commence sa carrière professionnelle en tant que consultante en stratégie développement durable pendant 3 ans au sein de Greenflex - BeCitizen. Au court de ces trois années, Madame CHAUCHE DE GESNAIS bénéficie d'un congé sabbatique afin de réaliser une étude scientifique en Arctique sur l'interaction entre l'océan et les glaciers de la baie d'Uummannaq. Suite à cela, elle décide, conjointement avec son mari, de créer l'entreprise ACCESS ARCTIC.

Depuis toujours, Madame CHAUCHE DE GESNAIS s'est intéressée à savoir «comment vivre de manière durable, sans poser problème à la vie des générations futures». Elle constate qu'il y a une forte demande d'études scientifiques et un besoin urgent d'acquérir un niveau de connaissance plus approfondi sur l'Arctique. De plus, l'intérêt du grand public pour ces régions en mutation ne cesse de s'accroître. La création de nouvelles entreprises de transports spécialistes des conditions endogènes du territoire est ainsi nécessaire. Mme CHAUCHE DE GESNAIS s'implante alors sur la commune de Sauvigny-les-bois, dans la Nièvre, où elle a grandi. Elle y

créé l'entreprise Access Arctic (www.accessarctic.com).

Afin de concrétiser son projet, Madame CHAUCHE DE GESNAIS a suivi le stage « 5 jours pour Entreprendre » à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nièvre et elle a passé son permis côtier. Elle a également bénéficié, d'un soutien financier et d'un accompagnement post – création sur trois ans, auprès de la plateforme Initiative Nièvre. Tout d'abord, dans le cadre du dispositif du Prêt d'honneur Création à hauteur de 7 500€. Ensuite, par le caractère « engagement environnementale » de son activité, Madame CHAUCHE DE GESNAIS a pu bénéficier du dispositif Initiative Remarquable pour un montant de 7 500€. De plus, elle un accompagnement post – création sur trois ans, auprès de la plateforme Initiative Nièvre.

Aujourd'hui, Madame CHAUCHE DE GESNAIS et son mari sont ravis de constater l'aboutissement de leur projet. Désireuse de faire découvrir sa passion, Madame CHAUCHE DE GESNAIS a déjà pris la mer pour aller en Arctique.